

Ministère du Travail—Loi

nium qu'entachent des soupçons d'illégalité. Les contribuables canadiens, pas plus que les députés, n'auront accès aux conclusions de cette enquête qui a coûté des centaines des milliers de dollars. Et voilà que nous sommes saisis maintenant d'un bill qui vise à autoriser le ministre du Travail à enquêter aux frais des contribuables sur n'importe quel sujet à sa fantaisie, sans l'obliger à en faire rapport à qui que ce soit.

En principe, monsieur l'Orateur, cela crée une loi qui prête aux abus. Voilà que le gouvernement, avec un épais dossier d'abus de ce genre, avec un président du Conseil du Trésor qui refuse même une simple demande d'information du comité des comptes publics au sujet du résultat d'enquêtes, voilà qu'il nous demande d'accroître le pouvoir qu'a le ministre du Travail de faire des enquêtes et de dépenser l'argent des contribuables, en l'absence de toute contrainte l'obligeant à faire connaître les résultats de ces enquêtes au public en général et aux députés en particulier.

Il est intéressant de noter que personne en face n'intervient pour défendre ce projet de loi, personne d'autre que le ministre, mais si j'avais à le faire sur l'ordre du premier ministre (M. Trudeau) ou du whip du parti, je trouverais embarrassant de défendre au moins cette disposition. Je trouverais embarrassant, en effet, d'avoir à appuyer une mesure législative donnant à une personne en particulier à un moment particulier de l'histoire, le pouvoir illimité de faire enquête sur n'importe quoi dans le secteur industriel qui lui paraît justifier une enquête et de dépenser à cette fin l'argent des contribuables sans avoir en même temps le devoir d'en faire connaître les résultats aux Canadiens. Cela fait un peu penser à la discussion à laquelle le bill a donné lieu au comité au moment de son étude. Comme je le disais, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), après avoir jeté un coup d'œil au budget principal des dépenses, a déclaré que selon le secrétaire parlementaire, la suppression de la *Gazette du Travail* allait permettre une économie de \$225,000 par an. Le ministre est intervenu un peu plus tard pour dire que l'on avait économisé \$400,000. Le député de notre parti a jeté un coup d'œil sur les prévisions budgétaires et a précisé pour notre gouverneur que le budget avait été ramené à \$31,000. Il est possible d'affirmer que l'on a économisé \$400,000, ou \$225,000, en ne publiant pas ce périodique. Mais a-t-on réellement économisé cet argent si on s'en est servi pour faire imprimer autre chose? Je n'ai pu m'empêcher de songer à une ménagère qui va au supermarché et qui, en passant devant les étalages d'oranges, de pommes de laitue, décide: «Aujourd'hui, je n'achèterai ni oranges, ni pommes, ni laitue. Fantastique, je viens d'économiser \$43.» Puis, elle va au comptoir des viandes et se dit qu'elle n'achètera ni rôti, ni cecci, ni cela, et se réjouit d'avoir économisé encore \$202. Avec ce genre de logique, il est aisé de sortir du supermarché en ayant économisé trois ou quatre mille dollars. Il suffit de ne pas acheter toutes les denrées offertes et d'en calculer le prix. Mais mon banquier ne le voit pas du même œil, car ces économies, il n'en voit pas la couleur, elles ne sont pas dans mon compte. Voilà le genre de raisonnement qui permet au ministre de se targuer de réaliser des économies en ne publiant pas la *Gazette du Travail*.

● (1520)

Ce qu'on oublie, c'est que la *Gazette du Travail* a peu à peu cessé d'être une sorte de document statistique aride pour devenir une publication composée en majeure partie de discus-

sions. Ce que cela signifie, c'est que les articles qu'elle renferme sont rédigés par divers auteurs et reflètent divers points de vue. Les articles sont rédigés par des gens des milieux syndicaux et du monde de la gestion, par des universitaires et par des membres du gouvernement qui ont fait publier, à l'intention d'un public intéressé, leurs idées sur le monde du travail au Canada.

Lorsque le ministre déclare qu'il y a des moyens plus efficaces de publier des informations, je pense qu'il y a lieu d'être prudent. Nous aurions dû tirer une leçon de la question de la date rétroactive. Nous devrions considérer cette mesure avec méfiance et demander au ministre si l'argent sert à publier le même type d'information, permettant aux syndicats d'exposer leur point de vue au même titre que le patronat, les professeurs d'université et les bureaucrates. Ou bien devons-nous maintenant, en tant que contribuables, payer d'autres dépenses qui relèvent essentiellement d'une seule personne, le ministre du Travail? Recevons-nous maintenant et risquons-nous de recevoir une série de publications qui n'expriment qu'un seul point de vue? Est-ce bien là ce qui nous attend après la disparition de la *Gazette du Travail*?

Après s'être débarrassés de la *Gazette du Travail*, les fonctionnaires du ministère vont faire des recherches et recueillir des données qui seront publiées ou non selon le bon vouloir du ministre. La comparaison n'est peut-être pas des plus heureuses, mais il me semble que cette façon d'agir est le propre de tout régime dictatorial. L'une des premières choses qu'a faites Adolph Hitler, en Allemagne, a justement été de faire passer les moyens d'information sous sa coupe. Loin de moi l'idée de comparer ces personnalités ou de leur prêter les mêmes intentions, mais j'estime que le ministre présente un bill qui lui accordera ce genre d'autorité en la matière. Le bill lui confèrera en effet le pouvoir de décider des questions à poser, de la précision des réponses à donner, et de l'opportunité de diffuser l'information recueillie. Le ministre est sans doute plein de bonne volonté, efficace et juste; il n'en demeure pas moins qu'il introduit dans la loi un principe fort odieux, à savoir celui de décider unilatéralement quelle information sera recueillie et auprès de qui, comment elle sera analysée, dans quelle mesure elle est jugée exacte, et, enfin, si elle doit être publiée.

Est-ce là un principe qu'approuvent les députés d'en face? C'est un principe qui ne met pas les députés de ce côté-ci particulièrement à l'aise. Cela rappelle ce que nous avons connu concernant les messages publicitaires sur l'énergie. Le gouvernement a dépensé 6 millions de dollars provenant des poches des contribuables pour faire paraître ces messages. Il vérifiait le contenu de ces messages ainsi que les publications dans lesquelles elles ont été publiées et le message final fut que tout était pour le mieux en matière d'énergie. Nous sommes pourtant en juin 1981 et voilà qu'on nous dit que nous devons payer un supplément de 66 cents le gallon pour notre essence. Et pourtant on nous dit que tout va bien en matière d'énergie au Canada aujourd'hui.

Une voix: Tenez-vous en au sujet du débat.

M. Hawkes: On me rappelle que la Chambre se soucie beaucoup de la pertinence des propos tenu par les intervenants. Mes propos sont-ils pertinents monsieur l'Orateur? Monsieur l'Orateur se sentirait-il à l'aise si le bill dont nous sommes saisis devait permettre au ministre des Communications (M. Fox) de décider à perpétuité de la façon dont l'argent des